



**Discours de Monsieur le Président du Conseil général de Mayotte
à l'occasion de la signature des conventions de délégation et de
financement du 10^{ème} FED Régional**

.....
Vendredi 18 janvier 2013 au Conseil général de Mayotte

Monsieur le chef de la délégation de l'UE à Maurice
Messieurs les parlementaires
Messieurs les préfets
Mesdames et messieurs les élu(e)s départementaux, chers collègues
Monsieur le représentant de l'AFD
Mesdames, messieurs,

Tout abord, permettez moi de vous souhaiter une bonne et heureuse
année 2013.

C'est pour moi un honneur et un très grand plaisir de vous accueillir ici
au Conseil général de Mayotte, dans l'Hémicycle Younoussa Bamana
pour la concrétisation d'un partenariat tout à fait remarquable entre
Mayotte et les Terres Australes et Antarctiques Françaises d'une part et
l'Union Européenne et l'Agence Française de développement d'autre
part.

Je souhaite vous remercier vivement de votre présence et féliciter
l'ensemble parties prenantes pour le travail remarquable réalisé depuis
quatre ans qui nous a permis d'être aujourd'hui parmi les tout premiers
au monde à finaliser notre DOCUP du 10^{ème} FED Régional.

Permettez-moi, en guise de prélude à cette cérémonie, de dire quelques
mots sur l'objet de ce projet du 10ème FED Régional.

Au fond, ce qui nous rassemble aujourd'hui, c'est le thème de la mer, de
la préservation et la valorisation des nos ressources maritimes, domaine
dans lequel Mayotte et les TAAF sont fortement engagés depuis de très
nombreuses années.

Je ne peux pas résister au plaisir d'évoquer ici, sans prétendre à un inventaire exhaustif, quelques éléments emblématiques de l'extraordinaire biodiversité marine de Mayotte.

Mayotte dispose de plus 1500 Km² de lagon avec une double barrière de corail ; 150 km² de récifs coralliens où sont dénombrés plus de 300 espaces de coraux ;

Plus de 22 espèces de mammifères marins soit plus du quart de la diversité mondiale de mammifères marins et plus de 750 espèces de poissons recensés à ce jour ;

Mayotte accueille deux des sept espèces de tortues marines et c'est un site important (au niveau mondial) de reproduction et d'alimentation des tortues vertes et des tortues imbriquées.

Aujourd'hui, dans les systèmes insulaires comme les nôtres, le défi consiste à conjuguer la préservation de notre exceptionnelle biodiversité marine et le développement économique de nos territoires.

La mer demeure un domaine privilégié de l'action de l'Etat dans ses prérogatives régaliennes.

Toutefois, notre Département s'est fortement engagé dans des politiques publiques en partenariat avec l'Etat dans des objectifs que nous avons élaboré, concerté et validé en commun.

Nombreux sont nos axes d'intervention dans le domaine de la mer.

Les services du Conseil Général interviennent tous les jours, nuit et jour sur terre et sur mer afin de protéger les espèces et les sites de notre littoral remarquable. Nos services gèrent de vastes espaces en lien avec le conservatoire du littoral et avec le parc marin de Mayotte.

C'est fort de cette conviction que c'est dans et autour de la mer que se situe une partie de la clé du développement socioéconomique de notre île que le Conseil Général a fortement participé à la création du parc marin de Mayotte et à la rédaction de son plan de gestion.

Et c'est aussi tout le sens de notre implication dans la production du Livre Bleu Sud Océan Indien ; et de notre initiative d'élaborer actuellement notre Schéma d'Aménagement Régional (SAR) avec un volet maritime plus élaboré que dans le PADD.

Toujours à l'initiative du Conseil Général, un schéma régional de développement de l'aquaculture à Mayotte est en cours d'élaboration. Ce schéma précisera notre vision et nos ambitions pour ce secteur prometteur pour le développement de notre île.

Je suis heureux qu'à ma demande, le Centre universitaire de Mayotte ait retenu les « sciences de la mer » comme un axe prioritaire de son projet d'établissement. Nous devons insister pour que rapidement des travaux de recherche dans ce domaine soient développés en lien avec les programmes de recherche déjà en cours.

Le projet du 10ème FED Régional est la traduction concrète d'un Accord de Coopération pour le développement des activités scientifiques conclu le 26 juin 2009 entre le Conseil Général de Mayotte et la Préfecture de Mayotte d'une part, et les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) d'autre part.

Ce projet montre la volonté de nos deux territoires à oeuvrer ensemble pour la conservation de la biodiversité marine la zone sud de l'Océan Indien.

Je souhaite que cette coopération puisse se poursuivre au-delà du programme FED Régional. Nous devons pérenniser nos actions pour préserver notre exceptionnel patrimoine maritime.

Mayotte à l'instar des autres îles françaises de l'Océan indien recèle des écosystèmes exceptionnels qui la positionnent de manière privilégiée au regard des enjeux environnementaux des territoires insulaires d'Outre-mer. C'est donc tout sauf le fruit du hasard que Mayotte et les îles Eparses administrées par les TAAF soient devenues un site pilote pour notre pays qui envisage de créer à terme une douzaine de parcs naturels marins.

En effet après la création le 18 janvier 2010 sur Mayotte du premier parc naturel marin de l'Outre mer français, la France décida la création du Parc naturel marin des Glorieuses en février 2012.

La mitoyenneté entre ces deux aires marines protégées crée une synergie naturelle entre ces deux entités françaises de l'Océan indien dans la perspective de la continuité et de l'harmonisation des systèmes de protection et de valorisation.

Cet outil de gouvernance qui est le parc marin, devra permettre de répondre aux enjeux de protection et d'exploitation durable du patrimoine

naturel marin, d'une manière concertée avec les usagers et les professionnelles de la mer. Cette belle réalisation permet de garantir un juste équilibre entre la nécessaire préservation de la biodiversité maritime et le développement d'une pêche raisonnée.

Cependant à ce jour, les écosystèmes marins de ces deux parcs naturels demeurent très largement méconnus.

Ainsi, dans le cadre du volet régional Océan Indien du 10^{ème} Fond Européen de Développement (FED), Mayotte et la Préfecture des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), nous avons décidé de présenter un projet commun dont l'objectif consiste à produire les connaissances indispensables pour mettre en place un plan pour « **une gestion durable du patrimoine naturel marin de Mayotte et des Iles éparses** ».

Ce projet permettra de se doter ensuite des moyens humains et techniques (grâce à l'élaboration de protocoles communs et l'acquisition de matériels) permettant le suivi des mesures qui seront par la suite préconisées.

Le projet du 10^{ème} FED Régional concerne les eaux sous juridiction française du canal du Mozambique et plus particulièrement la ZEE de Mayotte et les îles Glorieuses. Il permettra de valoriser et de protéger un espace de 110 000 km² d'un seul tenant.

C'est une contribution déterminante pour la conservation de la biodiversité marine dans l'ouest de l'océan Indien.

Il est clair qu'une protection optimale des écosystèmes marins ne peut se concevoir qu'à l'échelle régionale. La coopération entre les acteurs régionaux est un élément essentiel.

Le caractère régional de ce projet ne peut pas se limiter aux entités françaises de l'océan indien. Les enjeux de préservation des écosystèmes marins de notre région imposent une collaboration de tous. L'intégration de Mayotte dans les réseaux régionaux des aires marines protégées est une nécessité.

Ainsi le Conseil général souhaite qu'à la fin de la première phase du projet consacrée à la réalisation du diagnostic de la biodiversité marine, qu'il soit organisé à Mayotte un colloque régional regroupant des chercheurs, des gestionnaires d'aires marines protégées, des universitaires, des responsables d'associations environnementale, etc. du Canal de Mozambique , pour dresser un état des lieux partagé de la

biodiversité marine de la région et tenter d'harmoniser les protocoles et les pratiques pour une gestion durable des ressources halieutiques.

Ce projet est aussi l'occasion de renforcer notre coopération avec les Comores, l'île Mohéli en particulier, en permettant à des agents du parc naturel marin de Mohéli de bénéficier de la formation des enquêteurs de pêche côtière.

Ce projet offre donc une opportunité de renforcer l'intégration de Mayotte dans les réseaux régionaux de conservation de la biodiversité marine en s'appuyant sur les TAAF et l'AFD qui est fortement impliqué dans des programmes similaires presque partout à travers le monde.

Notre île a une contribution particulière à apporter à l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion de la biodiversité et des ressources marines.

Il est grand temps que Mayotte retrouve pleinement sa place dans les instances décisionnelles régionales. Avec un tel projet de coopération régionale, il serait plus approprié d'être présent dans la COI en qualité de 2ème département français de l'Océan Indien.

Ce projet du 10ème FED Régional cofinancé par l'Union Européenne (à hauteur de 3 millions d'euros), le Conseil général (200 000 euros) et les TAAF (680000 euros) se situe dans un moment de transition où Mayotte s'apprête à quitter son statut de Pays et Territoires d'outre-mer (PTOM) pour intégrer la classe des Régions ultrapériphériques de l'UE le 1^{er} janvier 2014.

Or pour la programmation 2014-2020, la recherche et l'innovation sont des priorités de la stratégie de l'UE pour l'emploi et la croissance.

La bonne réalisation de ce 10ème FED sera un signal positif de notre capacité à mobiliser des montants plus importants pour développer la R&D indispensable pour accompagner le développement de filière d'excellence dont notre territoire a tant besoin pour son développement économique.

Ce projet du 10ème FED Régional est né un matin de décembre 2008 où une délégation du Conseil général de Mayotte a été reçue à Saint Pierre, dans les locaux de la préfecture des TAAF.

En plus de la coopération scientifique, il a été alors question de l'affectation des redevances de pêches alors perçues par les TAAF pour le compte de Mayotte et l'éloignement des thoniers des côtes mahoraises.

J'évoque cette anecdote pour dire avec gravité mon inquiétude concernant la réforme en cours de la de la Politique Commune de la Pêche (PCP) qui dans son cadre actuel permettrait la pêche industrielle par des navires de l'Union à partir de seulement 12 milles nautiques des côtes, au détriment de notre pêche artisanale.

Cette inquiétude est partagées par de nombreux acteurs mahorais, au premier rang desquels le syndicat des pêcheurs de Mayotte qui soutiennent cette exception et alertent depuis plusieurs semaines les autorités européennes en ce sens.

L'éloignement de la zone de pêche des thoniers, au delà de 100 milles nautiques, est indispensable afin de maintenir l'activité des pêcheries artisanales et l'accès de la population à des ressources vitales.

Je saisis très prochainement les ministères compétents. Je suis persuadé que les Autorités françaises feront tout ce qui est en leur pouvoir pour proposer et soutenir cette exemption lors des négociations à venir sur la PCP, et garantir le traitement spécifique de Mayotte et des RUP françaises sur ce point.

L'entrée de Mayotte dans le territoire européen ne peut se faire au détriment des pêcheurs et de la population mahoraise dans son ensemble.

Je vous remercie